FRC 27944

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 27944

MES RÉFLEXIONS

Sur la nécessité d'établir la Constitution, & sur l'ordre de sa discussion,

PAR CHARLES POTTIER,

Député par le Département d'Indre & Loire;

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LORSQUE la Convention nationale a, par ſon décret du 16 février, ordonné que le projet de conſtitution préſenté par le comité ſeroit envoyé dans les départemens & aux armées, & que les membres de la Convention qui auroient des projets à propoſer, les feroient imprimer & diſtribuer aux frais de la République, elle a voulu annoncer à ſes commettans qu'elle s'occupoit ſérieuſement de l'objet de ſa miſ-

THE NEWBERRY LIBRARY

ſion ; elle a voulu s'entourer en outre des lumières de tous les citoyens qui, jaloux du bonheur de leurs ſemblables, ſe feroient un devoir de concourir à donner à la République une conſtitution ſage & durable.

Lorſqu'à l'expiration des deux mois, pendant leſquels elle s'étoit impoſé ſilence ſur les lois conſtitutionnelles, la Convention a entamé cette diſcuſſion, & décrété qu'elle y conſacreroit irrévocablement trois jours de la ſemaine, elle a voulu prouver à la France que, pénétrée de l'importance de ſes devoirs, de l'urgence évidente d'établir le règne de la loi, elle s'empreſſeroit d'aſſurer la tranquillité publique ſur les baſes d'un bon gouvernement.

Déja les articles de la déclaration des droits ont été arrêtés & décrétés. Nos départemens l'ont appris avec cette joie pure qu'inſpirent en même-temps, & la confiance qu'ils ont dans la Convention nationale, & l'eſpérance de voir ſucceſſivement leurs vœux s'accomplir par l'établiſſement d'une conſtitution républicaine & populaire.

Il s'agit donc maintenant de s'y livrer avec tout le zèle que commandent les circonſtances, & que nos commettans attendent de nous. Les bons citoyens la deſirent ardemment, les malveillans la craignent, les anarchiſtes voudroient l'éloigner. Nous devons donc nous hâter de remplir l'eſpoir des uns, & d'anéantir les intrigues criminelles des autres.

L'établiſſement de la conſtitution eſt, nous devons en convenir tous, le véritable & le ſeul moyen de terminer la guerre extérieure, & les troubles de l'intérieur.

L'Autriche & la Pruſſe nous faiſoient la guerre, l'année dernière, parce que l'ancienne conſtitution, toute vicieuſe, toute imparfaite qu'elle étoit pour

nous, avoit frappé l'autorité royale. Les têtes couronnées voyoient avec inquiétude qu'on eût oſé porter la main *ſur l'arche ſacrée*, qu'on n'eût pas craint de mettre en queſtion *la ſouveraineté abſolue des rois.* Elles craignoient que les hommes qu'elles ſont accoutumées d'appeler *leurs ſujets*, ne fuſſent tentés d'imiter l'exemple des François, de proclamer auſſi que *les Nations ſont au-deſſus des rois ;* que ceux-ci ne doivent avoir d'autre autorité que celle qu'il plaît aux peuples de leur déléguer (car voilà le langage de la nature & de la raiſon). Les rois de Pruſſe & d'Autriche vouloient rendre à Louis XVI ſon ancienne puiſſance, & lui fournir de nouveaux moyens d'aſſervir le peuple.

Aujourd'hui que la France a anéanti la tyrannie, qu'elle s'eſt conſtituée en République, Cobourg & ſes adhérens vous propoſent actuellement de reprendre l'ancienne conſtitution, ſans doute, parce qu'au moins le nom de *roi* y eſt conſervé. Quelle perfidie ! Ils nous portent en apparence des paroles de paix ; mais ils nous déchireroient ſans pitié, ils nous maſſacreroient avec barbarie, s'ils parvenoient à nous dominer.

Ils emploient auprès de nos troupes le langage de la douceur & de la ſéduction ; ils ſe diroient preſque nos amis & nos frères, s'ils ne ſavoient que des républicains & des rois diffèrent en principes, s'ils pouvoient ignorer que lorſqu'on connoît le prix de la liberté, qu'on a fait pour la conquérir des ſacrifices multipliés, on préfère la mort à un nouvel eſclavage.

Organiſons notre gouvernement. Chaque partie décrétée vaut pour nous le gain d'une bataille, & le moment de l'acceptation par le peuple eſt celui d'une victoire complète. Alors on ne dira plus qu'il

n'y a que la minorité de la Nation qui veut la République. L'adhéſion générale fortement prononcée ne laiſſera plus de doute ſur la volonté de tous. La conſtitution deviendra l'ouvrage de toute la Nation; elle ſera toute entière empreſſée, intéreſſée à la ſoutenir, à combattre pour en maintenir toute l'activité. Les puiſſances étrangères ſeront forcées alors à réconnoître deux vérités également évidentes : la première, que les peuples ont le droit de changer leur gouvernement, ſans que leurs voiſins ayent celui de s'y oppoſer, parce qu'ils ſont ſouverains chez eux, & qu'il n'exiſte entre eux aucune dépendance reſpective; la ſeconde, qu'on ne parvient pas aiſément à aſſervir une Nation de vingt-cinq millions d'individus, forte de la légitimité de la cauſe qu'elle défend, qui a tout fait pour la liberté, qui a eu le courage de prouver à l'Univers que les peuples ne ſont pas la propriété des rois; chez laquelle enfin l'eſprit public a fait, dans l'eſpace de quatre ans, des progrès auſſi rapides qu'incroyables.

Organiſons notre gouvernement, & les puiſſances étrangères ſeront intéreſſées elles-mêmes à ne pas continuer une guerre, qui, évidemment alors, ne leur préſenteroit que des réſultats qui pourroient devenir funeſtes à leur autorité. Car ſi notre conſtitution, fondée ſur les principes de la raiſon & de la juſtice, étoit acceptée; qu'elle offrît, comme il y a tout lieu de l'eſpérer, le tableau d'un contrat ſocial qui reſpecte & qui garantit les droits de tous les peuples; nos voiſins, en la liſant, ſe diroient à eux-mêmes: *Les François étoient comme nous, aſſervis; ils avoient un maître, ils ont eu le courage d'en ſecouer le joug. Les droits qu'ils ont proclamés ſont les nôtres : ils les ont puiſés dans la nature & l'ordre de la ſociété. Pourquoi ne tenterions-nous pas, comme eux, de recouvrer ceux qu'on*

a uſurpés ſur nous ? En imitant leur courage, nous aurons leurs ſuccès. Ils ont bien ſû ſe gouverner eux-mêmes, pourquoi continuerions-nous à obéir aux deſpotes ? On nous arme contre eux, parce qu'ils ont voulu être libres..... Eſt-ce bien notre propre intérêt que nous défendons ? Ne ſervons-nous pas au contraire d'inſtrumens à la tyrannie ? Inſenſés que nous ſommes !...... on profite de notre foibleſſe, de notre ignorance, pour nous aſſervir davantage. Nous travaillons nous-mêmes, ſans nous en appercevoir, à reſſerrer nos chaînes.

Voilà les réflexions naturelles que feroit naître dans l'eſprit de nos voiſins notre conſtitution acceptée. Qui pourroit douter enſuite de l'énergie que peuvent donner ces idées, méditées & confirmées par la force de l'exemple & de l'opinion ? Qui pourroit calculer les effets de leur exploſion ?

Par un raiſonnement contraire, je ſoutiens que tant que la France n'aura pas de gouvernement; tant qu'elle ſera en proie à l'anarchie que les lois ſeules peuvent arrêter & anéantir; tant qu'on ne verra dans ſon ſein que diviſions & déchiremens, qu'intrigues & factions; tant qu'elle n'aura pas enfin un point de ralliement; les peuples voiſins, toujours incertains ſur l'affermiſſement d'une République qu'on ſe plaît & qu'on a intérêt de leur faire croire impoſſible, n'oſeront ſe rallier à nous : les tyrans conſerveront leur eſpoir; ils ne ceſſeront de s'agiter autour de nous pour nous inquiéter, de décrier nos principes, & ſur-tout d'exagérer auprès de ceux qu'ils appellent *leurs ſujets*, l'état précaire dans lequel la révolution nous retient, afin de les éloigner de l'idée de tenter d'en opérer une dans leurs états.

L'Europe nous contemple : elle obſerve attentivement notre ſituation; elle attend avec une ſorte d'impatience quelle ſera l'iſſue d'une révolution dont l'hiſ-

toire n'offre pas d'exemple. Les peuples qui l'habitent reſtent dans l'indéciſion; ils ne voudront contracter des alliances avec nous, que lorſqu'ils nous verront avec un gouvernement ſtable, lorſqu'ils pourront être aſſurés que les traités qu'ils feront ne ſeront pas ſoumis à des événemens qu'une conſtitution active & acceptée peut ſeule prévenir. Alors, & alors ſeulement, ils ſeront convaincus que l'ordre étant établi, nous n'aurons plus à craindre d'être conduits au deſpotiſme par l'anarchie; ils trouveront chez nous la force de la loi étouffant les partis, le langage de la raiſon dirigeant nos volontés au bien public; & c'eſt dans cet état de choſes, ſeulement, que nous devons eſpérer de renouer avec eux nos relations politiques & commerciales.

Il eſt donc vrai que nous avons entre nos mains le véritable & le ſeul moyen de triompher des tyrans, & de fonder le bonheur de la nation; & ſi ce moyen dépend de nous, pourquoi héſiterions-nous à le ſaiſir? Pourquoi retarderions-nous le moment de l'oppoſer à nos ennemis extérieurs, & de répondre efficacement aux vœux impatiens de nos commettans, dont nous devons être jaloux de conſerver la confiance?

Je ne partage pas d'après cela l'opinion de ceux qui croient qu'il ne faut s'occuper ſérieuſement de la conſtitution qu'après la paix; car outre que c'eſt la remettre à une époque incertaine, ce ſeroit un motif de plus pour nos ennemis de continuer la guerre. C'eſt à mon ſens, au contraire, la conſtitution ſeule qui peut nous procurer la paix au-dehors & au-dedans.

La paix avec les puiſſances étrangères tranquilliſeroit la France; elle dégageroit les eſprits de cette continuelle intenſité qui les trouble; elle romproit les nœuds des conſpirations concertées entre les puiſſances & les malveillans de l'intérieur. L'aſſiſtance mutuelle

qu'ils ſe ſont promiſe ſeroit diſſipée. Les derniers, iſolés & réduits à leurs propres forces, dénués de tout eſpoir de la part de l'étranger, nous laiſſeroient bientôt entrevoir leur nullité. S'ils oſoient s'agiter & conſpirer encore, les bons citoyens forts d'un contrat ſocial en vigueur, & n'ayant plus à partager leur crainte, réuniroient contre eux tous leurs efforts, & les forceroient au ſilence. Les défenſeurs de la liberté rentreroient dans leurs foyers; les pères ſeroient rendus à leurs familles, les bras à l'agriculture; & la France, riche de ſon ſol, verroit naître, avec le règne de la loi, le germe de ſon bonheur & de ſa tranquillité.

Voilà l'objet de tous les voeux, voilà le deſir manifeſté de tous les départemens, voilà l'époque à laquelle nous pouvons eſpérer de voir triompher les mœurs & la vertu qui caractériſent un gouvernement républicain.

Enfin, & c'eſt une vérité qu'on ne peut ſe diſſimuler: les diviſions qui règnent dans le ſein de l'aſſemblée ſont les effets de l'amour-propre, des intrigues, des paſſions & des haines perſonnelles; les préventions, les défiances qu'elles ont fait naître; les ſcènes tumultueuſes & ſcandaleuſes qui en ſont la ſuite, le temps immenſe qu'elles nous font perdre, compromettent évidemment la choſe publique. La nation nous a confié ce précieux dépôt, elle a droit de nous en demander un compte ſévère. Plus d'une fois le récit de ces affligeantes ſéances a contriſté les départemens; elles leur ont inſpiré des craintes ſur le ſalut public. Ils nous y ont rappelés, & ces paſſions ne ſont pas étouffées. La conſtitution ſeule peut faire ceſſer ces funeſtes diſſentions. S'il eſt vrai que l'aſſemblée, telle qu'elle eſt compoſée, doive y être continuellement expoſée, il eſt de notre devoir d'accélérer le moment où, après avoir établi les baſes du gouvernement, nous en remettrons

le timon en d'autres mains. L'ariſtocratie, n'en doutons pas, profite de nos maux; elle voit par-là nos forces s'affoiblir, en ſe diviſant, & nos moyens s'atténuer par le défaut d'unité. Nous ne devons pas ſeconder indirectement ſes vues liberticides, nous deviendrions nous-mêmes les véritables ennemis de la nation, nous ſerions de coupables patricides.

Je ne crains donc pas de le dire : celui-là ne ſeroit pas véritablement patriote, qui, témoin des déchiremens dont plus d'une fois nous avons eu à gémir, convaincu qu'ils ne peuvent ceſſer qu'avec les cauſes qui les font naître, ne s'obſtineroit pas à s'occuper irrévocablement, & preſque excluſivement de l'acte conſtitutionnel. La conſtitution, en comblant les vœux de la France, mettra le terme à nos travaux, & nous fera remplacer par des hommes, ſujets, à la vérité, comme nous, au choc des paſſions, mais qui, inſtruits par notre exemple, auront ſans doute le courage de les comprimer dès le principe, & d'en prévenir les progrès déſaſtreux.

Je me plais donc à le répéter : travaillons franchement au grand ouvrage de la conſtitution. Eloigner cet objet principal de notre miſſion, ſoit directement, ſoit indirectement, ſeroit, à mon ſens, être ennemi de ſa patrie : ce ſeroit favoriſer les projets des contre-révolutionnaires, ſervir à ſouhait les puiſſances coaliſées ; ce ſeroit jeter le découragement dans nos armées, & ſe rendre coupable des maux intérieurs qui nous affligent, en en prolongeant la durée.

Cette opération ſans doute eſt infiniment importante; elle mérite, elle exige les diſcuſſions les plus ſérieuſes, les mieux approfondies, puiſque l'affermiſſement de notre conſtitution dépend du caractère de grandeur & de force que nous lui donnerons. Elle repoſe ſur la ſageſſe & la réflexion.

Chacun de nous peut propoſer ſes vues; il le doit même à ſes commettans, à la choſe publique ; il ſe rendroit coupable ſi, par indifférence ou par un motif de précipitation mal entendue, il s'impoſoit un ſilence volontaire. Loin de vouloir enchaîner les idées, il faut leur donner toute la latitude poſſible : il ne faut pas s'en tenir à ce qui ſeroit *bien*; il faut comparer, juger & adopter ce qui eſt *meilleur*. Mais le moyen de concilier l'avantage de s'environner de grandes lumières, avec celui de travailler efficacement à l'organiſation du gouvernement, eſt de mettre de l'ordre dans la diſcuſſion.

Je ne crois pas qu'il faille entendre plus long-temps à la tribune, des diſcours qui ont pour objet de nous préſenter *des plans généraux* de conſtitution. Ce n'eſt pas que je regarde comme inutilement employé, le temps qu'on paſſe à les entendre : concevoir cette idée, ſeroit être imbécille ou lâchement apathique ; mais je crois qu'il eſt poſſible de n'être pas privé de ces *plans généraux* & d'avancer plus rapidement. Lorſqu'on eſt comptable de ſes momens au bonheur du peuple, il faut s'honorer d'être économe de ſon temps, lorſque d'ailleurs l'intérêt public ne peut en ſouffrir.

Je voudrois donc que tous ceux qui ont des plans de conſtitution à propoſer, nous les communiquaſſent par la voie de l'impreſſion, pendant le cours même de la diſcuſſion. Voici d'ailleurs quel ſeroit l'ordre que j'adopterois pour l'ouvrir & la ſuivre.

La Convention nationale a conſacré pour droits de l'homme en ſociété, *l'égalité, la liberté, la ſûreté, la propriété, la garantie ſociale, & la réſiſtance à l'oppreſſion.* Ces principes doivent être les baſes de notre conſtitution. Notre organiſation politique doit s'y rapporter. Par-tout nous devrons en reconnoître les conſéquences.

En liſant les plans de conſtitution qui nous ont été diſtribués, j'ai vu que preſque tous ceux qui ont écrit s'accordent ſur les élemens. Nous devons y trouver la déclaration de l'état civil des citoyens,

Une repréſention nationale,

Un pouvoir légiſlatif,

Un pouvoir exécutif,

Un pouvoir adminiſtratif,

Un pouvoir judiciaire,

Une diviſion territoriale,

Une force armée,

Des contributions publiques,

Une éducation nationale,

Des règles pour nos relations avec les puiſſances étrangères.

Voilà les principaux objets que nous avons à traiter. Il ſera queſtion ſur chacun d'eux de les dénommer, de les organiſer, d'en déterminer les règles & les fonctions, & d'établir entre tous une cohérence exacte & néceſſaire.

Pour ne pas embarraſſer la diſcuſſion, ni l'entraver, je crois, avec pluſieurs de mes collègues, qu'on ne doit donner, *ſur le tout*, aucune priorité, ni au projet préſenté par le comité de conſtitution, ni à aucun autre. Il ſeroit dangereux de s'arrêter, *pour le tout*, à un ſeul plan, puiſqu'il peut arriver que, dans un des projets imprimés, telle ou telle partie y ſoit parfaitement bien traitée, tandis que telle autre y ſeroit vicieuſe, ou difficile dans l'exécution.

Les différentes parties que j'ai détaillées, devant occuper une place dans l'acte conſtitutionnel, je voudrois que la Convention décidât d'abord quelle eſt celle qui aura la priorité dans la diſcuſſion. Je ſuppoſe, par exemple, qu'elle veuille s'occuper en premier lieu, *de la diviſion territoriale*, et qu'elle le

décide ainſi ; elle chargeroit *ſa commiſſion des ſix* de lui préſenter un expoſé ſommaire des différens ſyſtêmes *ſur la diviſion territoriale* : après ce rapport, l'aſſemblée diſcuteroit ſur la queſtion de ſavoir auquel des ſyſtêmes propoſés elle devroit , *ſur cette partie ſeulement*, donner la priorité. Celui qui l'auroit obtenue ſeroit mis à la diſcuſſion , l'auteur en développeroit les motifs & les rapports. Chacun des membres, fixé *ſur cette partie*, préſenteroit ſes réflexions. Les débats ſe rapportant, dans le même temps, ſur un ſeul objet, ſeroient plus facilement ſaiſis, plus utilement comparés, & donneroient infailliblement un réſultat plus sûr & plus heureux.

On paſſeroit enſuite , & dans le même ordre , à une autre partie : par-là nous parviendrions à notre but plus méthodiquement & plus promptement. Nous ménagerons beaucoup de temps ; & loin de nous priver par-là d'entendre des diſcuſſions intéreſſantes, nous les écouterons avec plus de fruit.

Voilà mes réflexions ſur le travail important de la conſtitution : elles m'ont paru devoir accélérer, ſans inconvénient, la carrière honorable que nous avons à parcourir. J'ai cru devoir les communiquer : ſi mes collègues en préſentent de plus propres au but que je me ſuis propoſé, je m'empreſſerai d'y rendre hommage.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.